

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Madame Catherine ALIOTTA
Présidente de la Chambre Syndicale
de la Sophrologie
27, boulevard Saint-Martin
75003 PARIS

Paris, le 31 OCT. 2012

Madame la Présidente,

Le Président de la République a bien reçu la correspondance par laquelle vous avez souhaité lui faire part de vos préoccupations concernant le régime de l'auto-entreprise et il m'a confié le soin de vous répondre.

Comme vous le savez, Madame Sylvia PINEL, ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme, a reçu le 1^{er} octobre dernier, l'Union des auto-entrepreneurs et la Fédération des auto-entrepreneurs pour leur confirmer le lancement de la mission d'évaluation du régime de l'auto-entreprise.

A cette occasion, la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme, a rappelé que le relèvement des taux forfaitaires de cotisation des auto-entrepreneurs prévu dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013 est une mesure d'équité qui vise à rapprocher les niveaux de prélèvement sociaux des différents régimes de protection sociale. En effet, à niveau de revenu identique, il est pleinement légitime que les auto-entrepreneurs contribuent au même titre que les autres acteurs économiques aux efforts de redressement des finances publiques.

Assurant que le Gouvernement n'a pas l'intention de supprimer le régime d'auto-entrepreneur, Madame Sylvia PINEL a tenu à préciser qu'il s'agit là de mesures fiscales et sociales qui ne modifient en rien la nature du régime. Le taux des cotisations continuera d'être calculé sur la base du chiffre d'affaires et non pas sur le salaire, comme c'est le cas pour les travailleurs indépendants. Par ailleurs, les auto-entrepreneurs qui ne réalisent pas de chiffre d'affaires sur leur activité continueront à bénéficier d'une exonération de charges et le montant de leurs cotisations restera proportionnel au chiffre d'affaires.

.../...

La mission d'évaluation, confiée à l'Inspection générale des affaires sociales et à l'Inspection générale des finances, et dont les conclusions seront remises à la ministre, en décembre 2012 vise à dresser un état des lieux objectif du dispositif pour l'améliorer et corriger ses dérives. Elle évaluera le coût de ce dispositif pour les finances publiques et mesurera son impact réel sur la création d'entreprises. Elle abordera les facteurs qui conduisent à une concurrence déloyale entre les auto-entrepreneurs et les artisans et formulera des propositions pour que l'ensemble des professionnels exercent leurs activités dans des conditions équitables. Elle s'attachera également à proposer des mesures pour que les auto-entrepreneurs, dont beaucoup sont dans une situation de précarité, bénéficient d'une meilleure protection sociale.

Réaffirmant sa volonté de poursuivre le dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés, Madame Sylvia PINEL, a annoncé l'ouverture d'une large consultation avec les organisations professionnelles, les associations d'auto-entrepreneurs mais aussi avec les parlementaires et les organismes consulaires. Aussi, je vous invite à formuler directement vos observations à la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme, afin qu'elles puissent être étudiées dans le cadre de cette concertation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes hommages.



Pierre BESNARD